

## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

No. 47/20

Texte du discours qu'a prononcé le très honorable W.L. Mackenzie King, Premier Ministre du Canada, sur le réseau de Radio-Canada, le 17 novembre 1947, à 10h.15 de l'après-midi, h.n.e.

Demain matin, la presse publiera deux déclarations sur la politique du gouvernement qui seront d'un intérêt primordial pour tous les Canadiens. Vous allez apprendre le résultat heureux d'un grand nombre d'accords commerciaux d'un intérêt vital pour l'essor futur de notre agriculture, de nos mines, de nos pêcheries, de nos produits forestiers et de nos industries de fabrication. En même temps, vous allez apprendre que le gouvernement demandera au Parlement d'approuver, lorsqu'il se rassemblera le 5 décembre, des mesures de rigueur urgentes afin de restreindre provisoirement les dépenses à l'étranger.

Parlant ce soir de Londres, à mon retour de France, de Belgique et de Hollande, il y a certaines choses que je puis dire à mes concitoyens canadiens qui, je l'espère, aideront chacun de nous à mieux comprendre à la fois la force et la vulnérabilité de la position de notre pays dans un monde terriblement affaibli et appauvri par six années de guerre et de destruction.

Ce que le Canada est obligé de faire aujourd'hui pour répondre à la situation d'urgence, et ce que notre pays doit continuellement s'efforcer de faire pour réaliser ses projets de longue haleine, paraîtra contradictoire à plusieurs. Cette contradiction qui frappe l'esprit des Canadiens aujourd'hui confronte dans une certaine mesure pratiquement tous les pays du monde.

Vous allez apprendre avec des sentiments partagés la nouvelle dans les journaux de demain matin. Vous serez très heureux de savoir que le commerce canadien bénéficiera d'un grand nombre de débouchés. Vous serez déçus d'apprendre qu'il faut imposer des restrictions immédiates, bien que temporaires, afin de prévenir un épuisement trop rapide de nos réserves de dollars américains. La presse donnera tous les détails du résultat de difficiles et longues négociations commerciales qui se sont terminées par la signature, à Genève, le 30 octobre, d'un accord général sur le commerce et les tarifs douaniers. Cet accord est la plus grande mesure d'entente pour la libération du commerce mondial que les nations aient jamais réalisée. Le Canada s'est joint à d'autres nations du Commonwealth britannique, aux Etats-Unis et à plusieurs pays de l'Europe et de l'Amérique latine, dans un grand effort pour favoriser la paix par la prospérité et la coopération économique. L'accord définit clairement la route que nous suivrons à l'avenir. Il confirme, sur le plan mondial, le but vers lequel la politique commerciale de notre pays a toujours visé, du moins depuis que j'ai eu le privilège de contribuer à la diriger. La nouvelle entente est la promesse assurée d'une véritable réciprocité en ce qui concerne les réductions tarifaires. Elle prépare le terrain à une complète coopération internationale pour le maintien d'un haut niveau d'emploi et pour l'accroissement de l'activité économique. Cette entente offre à l'exportation canadienne un plus

grand et plus juste accès au marché mondial qu'elle ait jamais connu. En raison de ces plus grandes facilités d'exportation, nous pourrions, comme pays, concentrer nos efforts sur la production d'objets que nous pouvons le plus facilement produire ou manufacturer, et ainsi assurer le plus haut degré de véritable prospérité nationale.

Au moment où se dessine le but vers lequel tous nos efforts ont tendu pendant des années, nous sommes malheureusement contraints de dévier pour entreprendre un chemin rude et difficile. La situation de notre balance générale des comptes, dont le ministre des Finances vous parlera plus en détail ce soir, nous force d'agir ainsi.

Précisément parce que nous sommes contraints, en ce moment, de prendre des mesures qui viennent directement en contravention avec les principes fondamentaux de notre politique commerciale, il est très important que nous conformions notre programme aux fins ultimes que se propose l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers. Comme nation, il est de notre intérêt de collaborer pleinement avec les nations qui pensent comme nous afin de promouvoir un programme tendant à établir un commerce plus libre et toujours croissant. Mais pour bien jouer notre rôle dans ce grand mouvement d'avant, nous devons être capables de nous suffire à nous-mêmes, de porter notre fardeau, et de payer nos dettes à l'échéance.

Le Canada est un des quelques grands pays producteurs dont la productivité n'a pas été atteinte par la guerre. Conscients de nos responsabilités et de nos intérêts dans le monde actuel, nous avons cherché à assumer notre juste part du travail de reconstruction mondiale. A ce grand effort, nous n'avons pas hésité de contribuer dans toute la mesure où nos ressources le permettaient. Il est certain que depuis la guerre, le Canada, dans son intérêt tout autant que dans celui du monde, a fait un effort considérable pour perpétuer pendant les années de paix le principe de l'entraide sous lequel nous avons fait la guerre, et sans lequel le grand travail de rétablissement ne peut être réalisé. Mais avant que nous nous lancions de nouveau sur le chemin de ce rétablissement, nous devons équilibrer notre encaisse et nos besoins de dollars américains. A cette fin, nous devons nous priver de certaines choses qu'actuellement nous n'avons pas les moyens d'acheter. La façon dont nous nous proposons de répondre aux besoins immédiats de cette situation temporaire vous sera expliquée ce soir par le ministre des Finances. Le projet sera expliqué plus en détail lorsque le Parlement se réunira.

Le programme de longue haleine dont j'ai fait mention est celui préconisé par le projet de la Charte de l'Organisation internationale du Commerce, et par l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers, complété par d'autres mesures positives dont le ministre des Finances vous parlera aussi ce soir.

Je ne crois pas qu'il existe un événement plus encourageant pour l'avenir que le résultat heureux de l'Accord général. Depuis la guerre, nous avons été témoins de la faillite de trop d'efforts tendant à réaliser une coopération internationale pour le bien-être de l'humanité. L'Accord général est le fruit des négociations les plus vastes et les plus significatives qui aient été entreprises dans l'histoire du commerce mondial. Durant l'été dernier, le projet de négociations tarifaires d'une si grande envergure paraissait être pour plusieurs trop ambitieux pour être jamais mis en pratique. Des 127 négociations distinctes entreprises à Genève, 123 furent couronnées de succès. Les représentants de chacun des 23 gouvernements qui ont pris part aux négociations ont signé l'acte final le 30 octobre.

La conclusion de cet accord commercial plurilatéral est un heureux présage du succès de la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi qui doit se réunir à La Havane, vendredi prochain. J'espère que le succès réalisé à Genève sera encore plus grand à La Havane.

Aux yeux du Canada, le résultat de l'Accord général est d'une importance particulière. Près d'un tiers de notre revenu national provient du commerce extérieur. Nous avons beaucoup à gagner par suite du rétablissement du commerce plurilatéral sur une plus grande échelle. Dans l'alternative, si nous rejetons le commerce plurilatéral, il nous reste le commerce bilatéral ou le troc. Le Canada perdrait grandement par suite de la restriction de commerce mondial qui résulterait de l'acceptation générale d'une politique de marchés bilatéraux.

Il nous a été agréable de collaborer avec les autres pays qui ont participé aux négociations de Genève en vue d'assurer le succès de ces pourparlers. Je n'en considère pas le résultat comme le triomphe des idées mises de l'avant par l'un quelconque de ces pays. L'Accord général est le fruit d'un travail de véritable collaboration où chaque nation a fait des concessions pour le bien général et obtenu des avantages dont tous les autres pays pourront bénéficier. Tel est le propre de la formule plurilatérale. Voilà qui rend le succès des négociations de Genève si prometteur pour ce qui est de la collaboration internationale à l'avenir.

Sous un certain rapport, nos relations commerciales avec le Royaume-Uni prennent une tournure nouvelle qui se fonde sur la teneur des lettres échangées le 30 octobre. Tout en continuant de s'accorder réciproquement les tarifs de préférence qui subsistent après la conclusion de l'Accord général, le Canada et le Royaume-Uni se reconnaissent l'un à l'autre le droit de réduire ou d'abolir ces tarifs de faveur. Cependant, chaque pays a l'assurance d'obtenir un tarif de préférence à l'égard des denrées qu'il importe de l'autre, puisqu'il est convenu que les droits d'entrée imposés dans les deux pays, en ce qui a trait aux produits énumérés dans les diverses annexes à l'Accord général, ne doivent pas dépasser le chiffre en vigueur avant la guerre.

En proposant le régime de préférence, il y a cinquante ans, le gouvernement canadien d'alors voulait que tous les pays du Commonwealth en viennent à s'accorder volontairement, les uns aux autres, des tarifs de faveur. Il n'était pas question d'élaborer un régime préjudiciable au maintien des relations amicales avec les autres nations. Au contraire, on songeait plutôt à trouver une formule susceptible d'accroître les échanges entre les pays britanniques tout en laissant ces derniers absolument libres d'améliorer leur commerce avec d'autres nations.

Pour que le Canada joue le rôle qui lui est confié dans la réalisation des fins visées par l'Organisation internationale du commerce, il importe que le Gouvernement soit libre de déterminer la mesure dans laquelle il appliquera les tarifs de préférence tout en s'acquittant de ses obligations en vertu de la Charte. Nous ne croyons pas qu'un régime obligeant le Canada à obtenir le consentement d'autres gouvernements avant de réduire le tarif douanier soit conforme à l'esprit dans lequel il a d'abord accordé les tarifs de préférence ou aux principes qui assurent la collaboration constante dans le domaine économique des pays du Commonwealth britannique.

Les grandes lignes du programme à longue portée destiné à favoriser l'essor du commerce sont définies dans les divers accords conclus à Genève. Elles seront complétées par d'autres mesures positives. De toute évidence, il nous faut également apporter les rectifications exigées par les circonstances de l'heure.

Voici brièvement ce que je tiens à dire à la population canadienne à ce sujet.

A tout prix et toujours nous devons garder à l'esprit les fins réelles et éloignées que nous nous proposons. Nous devons faire face aux difficultés du moment, avec courage, efficacité et assurance en acceptant les mesures d'urgence pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des rectifications radicales mais provisoires. Nous devons veiller à ce que les mesures d'urgence que nous sommes forcés d'adopter n'éloignent ni ne déforment notre but ultime afin qu'en profitant des mesures destinées à assurer l'expansion du commerce international qu'on publiera aujourd'hui, nous puissions favoriser la croissance et le progrès de notre patrie. C'est vers des horizons toujours plus vastes que le Canada doit se tourner.

---

17/11/47